

# RAPPORT DU MAIRE

FAITS SAILLANTS DE  
L'ANNÉE 2024

Rapport des faits saillants de l'Année 2024



---

# Municipalité de Rivière-Beaudette

## Présenté par Patrick Bousez, Maire

### INTRODUCTION

Beaudettoises et Beaudettois bonjour,

L'année 2024 a été marquée par une volonté claire de renforcer les fondations de notre municipalité tout en misant sur des projets concrets, porteurs et durables. À travers la gestion rigoureuse de nos finances, l'amélioration de nos infrastructures et la bonification de nos services à la population, nous avons poursuivi une vision cohérente : faire de notre milieu de vie un endroit accueillant, dynamique, et bien préparé pour l'avenir.

C'est avec fierté que je vous présente les faits saillants de cette année municipale.

### RENFORCEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX ET DE L'ADMINISTRATION

Afin d'améliorer la communication avec les citoyens et de renforcer notre efficacité interne, un nouvel employé en communication a été embauché cette année. Cette initiative permet à la municipalité d'accroître la transparence, la qualité de l'information diffusée, et de soutenir les activités et projets en cours.

Nous avons également procédé à l'aménagement de deux nouveaux bureaux à l'hôtel de ville, répondant à la croissance de notre personnel et améliorant nos conditions d'accueil et de travail.

### SÉCURITÉ ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

Soucieuse d'assurer la sécurité des citoyens et de protéger ses actifs, la municipalité a investi dans un système de sécurité complet, incluant des caméras de surveillance et des systèmes d'alarme dans les bâtiments municipaux.

Un véhicule d'inspection a également été acquis, permettant à nos inspecteurs d'effectuer leurs tournées de manière plus sécuritaire et professionnelle, tout en augmentant leur visibilité sur le terrain.

Nos premiers répondants poursuivent également leur formation continue afin d'acquérir de nouvelles compétences, notamment en ce qui concerne l'administration de la naloxone ainsi que la mise à jour de protocoles d'intervention toujours plus efficaces. Cette démarche proactive distingue notre municipalité de nombreuses autres offrant ce type de service, et témoigne de notre engagement envers la sécurité et la santé de la population.

La famille de notre service de sécurité incendie s'est également agrandie avec l'arrivée de nouvelles recrues. Ces ajouts permettront d'assurer une couverture incendie plus efficace sur le territoire, tout en maintenant un haut niveau de préparation et de professionnalisme au sein de l'équipe.

---

## **BIEN-ÊTRE COLLECTIF ET SPORTS**

Le centre multifonctionnel a bénéficié de l'installation d'un système de climatisation et d'un échangeur d'air, offrant ainsi un confort accru aux enfants inscrits au camp de jour en été et améliorant l'environnement pour les activités sportives et communautaires le reste de l'année.

Ces améliorations permettent également une réduction significative des coûts d'électricité liés à l'exploitation du centre multifonctionnel. Elles s'inscrivent dans une volonté de réduire l'empreinte écologique de nos bâtiments municipaux, en favorisant des choix durables et responsables.

Nous avons également réalisé avec succès l'aménagement d'un anneau de glace dans le sentier, permettant aux familles de profiter de l'hiver dans un espace convivial et sécuritaire.

## **CULTURE ET DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**

Notre bibliothèque municipale, auparavant saturée, a bénéficié d'un agrandissement ciblé. Bien que l'espace de lecture et d'activités culturelles n'ait pas augmenté de façon significative, ce réaménagement a permis une meilleure organisation de la collection, une circulation plus fluide et une capacité accrue à acquérir de nouveaux livres, bonifiant ainsi l'expérience des usagers.

## **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET PLANIFICATION À LONG TERME**

En matière d'urbanisme, la municipalité a mis en place des droits de préemption sur certains immeubles stratégiques, nous permettant de réserver des terrains pour des projets municipaux futurs en lien avec nos priorités de développement.

De plus une modification réglementaire a été apportée à certaines zones résidentielle notamment dans le secteur Penville Baie, permettant de respecter nos objectifs de densification minimaux tout en répondant à la forte demande de logements sur notre territoire. Cette décision s'inscrit dans une volonté claire d'un développement réfléchi et durable.

Dans le cadre des projets en cours, la municipalité a également obtenu, à titre de contribution en fin de parc, un terrain situé dans le secteur Penville Baie. Ce terrain permettra, à moyen terme, d'aménager un nouveau parc, venant ainsi enrichir l'offre en espaces verts et en lieux de rassemblement pour les citoyens du secteur.

La municipalité a également acquis, à titre de contribution de fin de parc, une nouvelle portion de terrain destinée à l'agrandissement du sentier pédestre ainsi qu'un lot situé dans le parc industriel, pouvant accueillir de futures infrastructures municipales. Ces acquisitions témoignent de notre volonté de planifier stratégiquement notre territoire et de répondre aux besoins présents et futurs de notre communauté.

---

## FINANCES MUNICIPALES – UNE GESTION RESPONSABLE ET STRATÉGIQUE

Les états financiers de 2024, préparés et audités par la firme BCGO S.E.N.C.R.L., font état d'un surplus budgétaire de 677 791,00 \$. Ce résultat sera utilisé en quasi-totalité dès 2025, notamment pour l'achat d'un immeuble municipal et la mise en œuvre d'une planification stratégique de développement.

Les principaux facteurs expliquant ce surplus sont :

- 76 830,00 \$ provenant de la taxation complémentaire issue des travaux de construction et rénovation;
- Un transfert ponctuel de 10 437,00 \$ du gouvernement du Québec dans le cadre de la Déclaration de réciprocité – Ensemble au service des citoyens;
- Des revenus de services rendus excédentaires de 40 000,00 \$ par rapport aux prévisions;

Par ailleurs, un montant de 258 020,00 \$ a été affecté à l'année financière 2025 à même le surplus, assurant ainsi une transition stable vers les projets à venir.

## CONFORMITÉ À LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux exigences de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001)*, il est de notre devoir d'assurer une transparence totale quant à la rémunération versée aux membres du conseil municipal. Cette obligation vise à maintenir un lien de confiance avec la population, en rendant compte de façon claire des montants versés aux élus dans le cadre de leur engagement envers la municipalité. Ainsi, nous présentons ci-dessous le détail de la rémunération annuelle versée aux membres du conseil municipal pour l'année 2024, incluant les traitements et allocations prévues par le règlement municipal en vigueur;

-Maire :

- Traitement : 20 901,84 \$
- Allocation non imposable : 10 450,92 \$
- Total : 31 352,76 \$

-Chaque conseiller municipal :

- Traitement : 6 923, 34 \$
- Allocation non imposable : 3 461, 67 \$
- Total : 10 385,01 \$

Aucune rémunération additionnelle n'a été versée, autre que ce qui est prévu par le règlement municipal.

---

## CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par l'action, la rigueur et l'ambition. Elle démontre notre capacité collective à améliorer notre milieu de vie, à planifier intelligemment et à investir avec discernement.

Nous avons posé des gestes concrets pour le bien de notre communauté : mieux informer, mieux protéger, mieux desservir. Le tout, en assurant une gestion financière responsable et tournée vers l'avenir.

Je remercie chaleureusement les membres du conseil, les employés municipaux et surtout vous, citoyennes et citoyens, pour votre engagement et votre confiance. Ensemble, continuons à faire progresser notre municipalité avec fierté et conviction.

*Patrick Bousez*

Maire de Rivière-Beaudette

23 avril 2025